

**ARRÊTÉ DEP-2024-258 PORTANT NOMINATION DU JURY DU CERTIFICAT D'APTITUDE  
PROFESSIONNELLE PROPRETÉ DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN COLLECTE ET  
RECYCLAGE**

**Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :**

**Vu** les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 et D 337-23 du code de l'éducation ;

**Vu** l'arrêté du 8 août 2000 portant création du certificat d'aptitude professionnelle Propreté de l'environnement urbain collecte et recyclage ;

**Vu** l'arrêté rectoral DEP-2024-1002 conjoint nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

**- ARRÊTE -**

**Article 1 :** Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle Propreté de l'environnement urbain collecte et recyclage pour la session 2024 dans les académies de Créteil, Paris, et Versailles est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Redouane AOUN, professionnel

Vice-présidente :

Madame Fatna LARADJI, enseignante

Enseignantes :

Madame Amandine BOURGETON

Madame Fatima MERAD

Professionnels :

Monsieur Sidney DANG TIEP

Monsieur Osnel JAVEL

**Article 2 :** La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 14 juin 2024.



Frédéric MULLER